

## Actions ADDA : Le dispositif Jeunes Cultures

Ils ont participé à la conférence de presse : Marc Fouilland, directeur de l'Adda du Gers, Marie Batailles, chargée de mission et pour l'équipe de Ciné32 : Carine Vene, responsable administrative et coordinatrice du festival Indépendance(s), et création, Agathe Vives, chargée de communication et Romane Gaigneux, stagiaire pour le festival Indépendance(s) et création.



Actions ADDA : Le dispositif Jeunes Cultures

Ce dispositif est coordonné par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, et géré par l'Adda du Gers, afin de soutenir le développement de projets culturels pour et par les jeunes dans le département.

Quels projets peuvent être soutenus par ce dispositif ?

- Des modules de formation auprès :

Des agent.e.s territoriaux.ales, des animateurs.trices, des directeurs.trices, ou autres acteurs.trices éducatifs.ves qui ont un rôle de médiateur.trice auprès des jeunes.

Des adolescent.e.s en vue de les rendre autonomes dans leur pratique d'expression.

- Ou des projets portés par les jeunes, à visée d'expression artistique, culturelle ou d'éducation populaire.

Quels sont les critères de recevabilité ?

- Les actions de formation doivent permettre aux animateurs.trices d'acquérir des compétences complémentaires à leur formation initiale, en vue de les remobiliser au sein de l'ensemble des structures du territoire.

- Les actions de formation ou séquences d'animation culturelle devront répondre à la volonté de découverte, à la curiosité, des adolescent.e.s, des jeunes adultes.

Une attention particulière sera portée aux projets travaillant l'expression et l'autonomie des jeunes, notamment, mais pas exclusivement, via :

- l'expression artistique et culturelle des jeunes ;

- le développement de l'esprit critique des jeunes, notamment via la création ou l'analyse de contenu artistique, médiatique, etc. ;

- la participation et la citoyenneté des jeunes ;

- l'égalité et le vivre-ensemble (lutte contre les discriminations, discours de haine, stéréotypes, laïcité, diversité, handicap...)

Le projet est partagé entre les jeunes et les responsables. Il intègre un ou plusieurs modules de formation. Chaque module doit posséder une durée minimale de 6 h d'intervention.

Dans le cas du dépôt de plusieurs dossiers par un même porteur, la commission d'instruction sera attentive à la diversité de publics et territoires touchés. La commission regroupant les différents partenaires pour le dispositif Jeunes Cultures (DSDEN, CAF 32 et Adda du Gers) ne peut financer l'intégralité du projet. Pour être recevable, le projet doit comporter au moins un deuxième financeur. Si vous souhaitez présenter un projet, merci de nous le transmettre au plus tard le 14 novembre à l'adresse e-mail suivante : [addagers@gers.fr](mailto:addagers@gers.fr). Contact : 05.62.67.47.47.